

Compte rendu du CDEN du 13 12 17

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a été convoqué pour recueillir l'avis des représentants des personnels enseignants, des fédérations de parents et des élus locaux sur des projets de modification des deux secteurs de collèges de Besançon et du pays de Montbéliard. En l'absence du préfet du Doubs, il a été présidé par l'inspecteur d'académie du Doubs et la vice-présidente du département.

D'une part, certains collèges ne disposent pas de capacité suffisante pour accueillir tous les élèves de leur secteur. D'autre part, l'administration cherche à favoriser une plus grande mixité sociale des collèges Diderot et Voltaire à Besançon ainsi que des collèges de Sochaux et d'Etupes dans le pays de Montbéliard. Le projet consiste donc à regrouper les secteurs de recrutement des collèges Voltaire et Diderot d'une part et Sochaux et Etupes d'autre part. Les élèves de CM2 du nouveau secteur partagé ainsi défini seraient affectés selon des critères sociaux en veillant à la mixité sociale dans chacun des deux collèges.

Dans sa déclaration préalable, la FSU a exprimé son accord avec l'objectif de tendre vers davantage de mixité sociale mais a questionné l'administration sur les conséquences potentielles de cette re-sectorisation, sur l'adhésion des familles et sur la labellisation des établissements 1er et 2nd degré en éducation prioritaire.

Par ailleurs, la FSU a dénoncé le sort réservé aux personnes bénéficiant de contrats aidés. Elles ont vu leur emploi supprimé alors que leur utilité est maintenant reconnue et indiscutable.

La légèreté avec laquelle la question de l'organisation des rythmes scolaires a été traitée en vue d'une nouvelle modification a aussi été critiquée.

Tous les participants au CDEN se sont exprimés en faveur d'une plus grande mixité sociale, condition d'un apprentissage réussi de la vie en société pour les futurs citoyens.

En revanche, l'Inspecteur d'Académie du Doubs a refusé de présenter les modalités précises d'affectations des futurs collégiens.

La FSU a dénoncé ce manque d'informations en expliquant qu'il faisait courir le risque d'une fuite des familles vers l'enseignement privé ou le recours à des stratégies de contournement des secteurs de collèges par le jeu des options.

Afin de répondre à la nécessité d'une meilleure répartition des effectifs du secteur, le département prévoit également le rattachement de la commune de Taillecourt au collège Jean Bauhin d'Audincourt et non plus à celui d'Etupes à partir de la rentrée 2019.

Les enseignants attirés par les primes REP et REP+ ?

Le débat a également porté sur les risques de perte des labels REP ou REP+ pour les collèges dont la mixité augmenterait et entraînerait de ce fait une délabellisation des écoles de ces secteurs. En effet, actuellement pour qu'une école soit labellisée en éducation prioritaire, il faut que le collège dans lequel ses élèves sont orientés soit labellisé.

Or, avec les modifications présentées, seuls les collèges bénéficieront effectivement d'une meilleure mixité sociale. Celle-ci pourrait avoir pour conséquence une délabellisation des collèges précédemment labellisés. Les écoles aujourd'hui classées REP ou REP+ risqueraient donc de perdre ce label simplement parce que le collège du secteur le perd mais sans que leur recrutement ne soit modifié.

Pour répondre à ces arguments, l'Inspecteur d'Académie du Doubs a formulé l'hypothèse que certains enseignants seraient beaucoup plus soucieux du maintien de la "prime REP+" dans leur établissement que de la réalisation d'une meilleure mixité sociale.[NDLR : La FSU n'a jamais revendiqué de prime pour les enseignants exerçant en REP+, ni sa création par le ministre Lang, ni son augmentation par la ministre Vallaud-Belkacem. La FSU revendique prioritairement une baisse des effectifs dans toutes les classes pour améliorer les conditions d'enseignement face aux nouveaux défis éducatifs et pédagogiques.]

Tout sera décidé avant le 15 janvier !

Quelques minutes après avoir assuré aux membres du CDEN que les modalités précises d'affectation des élèves seraient présentées et discutées avec les parents et les enseignants dans de bonnes conditions, l'Inspecteur d'Académie a annoncé le calendrier de cette concertation : « tout sera décidé avant le 15 janvier ! »

Un groupe de travail devra donc se réunir avant le 15 janvier pour étudier les propositions de l'administration. Les membres du CDEN ont reçu ce vendredi 15 décembre une convocation pour assister à ce groupe de travail qui a lieu ce lundi 18 décembre.

Votez et faites-nous confiance !

Le vote consultatif n'a donc porté que sur :

- l'objectif affiché d'une plus grande mixité sociale dans les collèges du Doubs,
- le ré-équilibre des effectifs entre certains collèges.

La FSU a voté pour ces propositions qui nous ont semblé conformes aux principes républicains et aux objectifs assignés à l'école publique. En revanche, les représentants du personnel ont dénoncé le procès d'intention faits aux enseignants exerçant en REP+ (qui ne penseraient qu'au maintien de leur prime) et ont alerté l'administration sur la nécessité d'entrer dans le détail des modalités d'affectation des élèves dans chaque collège. Si l'on est convaincu de l'intérêt du dialogue avec les parents et les enseignants, il ne suffit pas de le dire. Il faut organiser les conditions d'un véritable échange : transmission de documents et communication des dates de réunion dans des délais qui permettent à chacun de travailler correctement.

La confiance ne se décrète pas, monsieur le DASEN et madame la vice-présidente du département, elle s'accorde quand les actes sont cohérents avec le discours...